



# DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES février 2022

## Ordre du jour:

- 1) Bilan comptable et financier de l'année 2021
- 2) Etat de la dette communale / ratios financiers
- 3) Prospective financière
- 4) Subventions et contractualisations
- 5) Focus Camping et Restauration scolaire

# 1) Bilan comptable et financier de l'année 2021

Présentation du compte administratif provisoire 2021

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES		
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	Section de fonctionnement	A	3 182 505,34	G	3 442 656,34	260 151,00
	Section d'investissement	B	991 270,96	H	1 225 439,36	234 168,40
			+		+	
<b>REPORTS DE L'EXERCICE 2020</b>	Report en section de fonctionnement (002)	C	(si déficit)	I	958 890,76 (si excédent)	1 219 041,76
	Report en section d'investissement (001)	D	240 052,46 (si déficit)	J	(si excédent)	-5 884,06
			=		=	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>			<b>4 413 828,76</b>		<b>5 626 986,46</b>	<b>1 213 157,70</b>
			= A+B+C+D		= G+H+I+J	
<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN 2021</b>	Section de fonctionnement	E	-	K	-	
	Section d'investissement	F	389 715,93	L	84 186,50	
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2021</b>		<b>389 715,93</b>		<b>84 186,50</b>	<b>-305 529,43</b>
			= E+F		= K+L	
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement		3 182 505,34		4 401 547,10	1 219 041,76
		=	A+C+E	=	G+I+K	
	Section d'investissement		1 621 039,35		1 309 625,86	-311 413,49
	=	B+D+F	=	H+J+L		
<b>TOTAL CUMULE</b>			<b>4 803 544,69</b>		<b>5 711 172,96</b>	<b>907 628,27</b>
			= A+B+C+D+E+F		= G+H+I+J+K+L	

# Les grands chapitres budgétaires : bilan 2021 détaillé

## Dépenses de fonctionnement

Chapitre budgétaire	BP 2021	DM 2021	Total BP	Réalisé	Disponible
011 - Charges à caractère général	1 044 800,00 €	87 300,00 €	1 132 100,00 €	1 078 883,81 €	53 216,19 €
012 - Charges de personnel	1 638 500,00 €	- €	1 638 500,00 €	1 522 958,60 €	115 541,40 €
014 - Atténuation de produit	23 000,00 €	- €	23 000,00 €	22 354,00 €	646,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	300 500,00 €	1 190,00 €	301 690,00 €	262 600,05 €	39 089,95 €
66 - Charges financières	79 958,86 €	- €	79 958,86 €	37 798,79 €	42 160,07 €
67 - Charges exceptionnelles	622 101,44 €	-170 763,00 €	451 338,44 €	25 806,76 €	425 531,68 €
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	- €	120,00 €	120,00 €	119,59 €	0,41 €
023 - Virement à la section d'investissement	445 212,76 €	162 468,00 €	607 680,76 €	- €	607 680,76 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	194 543,01 €	37 441,18 €	231 984,19 €	231 983,74 €	0,45 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 348 616,07 €</b>	<b>117 756,18 €</b>	<b>4 466 372,25 €</b>	<b>3 182 505,34 €</b>	<b>1 283 866,91 €</b>

# Dépenses de fonctionnement 2021

## Observations par chapitres

- 011: la grande majorité des crédits ont été consommés. Une décision modificative pour un montant de 87 300€ a été votée en décembre pour réajuster certaines imputations telles que l'énergie, l'alimentation, fournitures de petits équipements, entretien des bâtiments et réparation des véhicules.
- \* 012: les charges de personnel sont en augmentation par rapport à 2020 compte tenu de la création d'un poste de 5<sup>ème</sup> ATSEM, du maintien des renforts dans les écoles pour l'application des protocoles sanitaires, et le « glissement vieillesse technicité ( GVT) » lié aux grilles indiciaires et promotions internes.
- \* 014: ce chapitre correspond au reversement FNGIR (système de péréquation).
- \* 65: ce chapitre regroupe les contributions aux différents organismes et syndicats ( SDIS, SBV4R, SIVVEA, CCAS etc..) et les subventions aux associations ( 31 426€ versés pour 65 000 € budgétisés au BP).
- \* 66: les charges financières correspondent au remboursement des intérêts d'emprunts. Toutes les échéances de l'exercice 2020 ont été mandatées y compris les intérêts courus et non échus (ICNE). La différence est l'annulation des ICNE de l'exercice 2020.
- \* 67 : ce chapitre regroupe le déficit comptable du budget ZAC et une provision pour le rachat éventuel de la parcelle « Garceau ». Une subvention de 25 300€ a été versée au budget Centre de Santé (CDS). S'y trouvent également des titres annulés sur exercices antérieurs pour 506,76€.
- \* 023: ce chapitre correspond à une prévision comptable pour l'équilibre du budget.
- \* 042 : ce chapitre regroupe les amortissements comptables. Cette somme participe à l'autofinancement, car on la retrouve en section d'investissement.

## Recettes de fonctionnement

Chapitre budgétaire	BP 2021	DM 2021	Total BP	Réalisé	Disponible
013 - Atténuation de charges	35 000,00 €	- €	35 000,00 €	22 826,26 €	12 173,74 €
70 - Produits des services	324 000,00 €	37 000,00 €	361 000,00 €	236 621,80 €	124 378,20 €
73 - Impôts et taxes	2 191 000,00 €	5 000,00 €	2 196 000,00 €	2 239 747,42 €	- 43 747,42 €
74 - Dotations et participations	736 502,00 €	38 195,00 €	774 697,00 €	793 492,00 €	- 18 795,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	35 000,00 €	- €	35 000,00 €	34 763,73 €	236,27 €
76 - Produits financiers	- €	- €	- €	6,30 €	- 6,30 €
77 - Produits exceptionnels	- €	6 300,00 €	6 300,00 €	15 834,84 €	- 9 534,84 €
78 - Reprise sur amortissements et provisions	- €	120,00 €	120,00 €	- €	120,00 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	68 223,31 €	31 141,18 €	99 364,49 €	99 363,99 €	0,50 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 389 725,31 €</b>	<b>117 756,18 €</b>	<b>3 507 481,49 €</b>	<b>3 442 656,34 €</b>	<b>64 825,15 €</b>

# Recettes de fonctionnement 2021

## Observations par chapitres

013: ce chapitre correspond aux remboursements sur rémunérations du personnel: arrêt de travail, congés maternité ou paternité, prise en charge du supplément familial de traitement...

- \* 70 : il s'agit des recettes de cantines, de transport, du camping, de remboursement de mise à disposition du personnel, des concessions dans les cimetières, et de la redevance d'occupation du domaine public.
- \* 73: ce chapitre correspond aux contributions directes perçues, à l'attribution de compensation, au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales, à la redevance du marché et à la taxe d'électricité reversée par le SIEGE.
- \* 74: Ce chapitre correspond aux dotations de l'État, au remboursement du FCTVA...
- \* 75: ce chapitre regroupe les recettes liées aux loyers des logements communaux (+ TEOM) ainsi qu'au remboursement des frais d'élections.
- \* 77: ces produits exceptionnels non prévus au budget sont liés aux titres pour demande de remboursement des frais de fourrière, aux remboursements de fournisseurs pour trop perçus, remboursements de l'assurance concernant certains sinistres (borne électrique, candélabres, préau école) et la cession de 2 tracteurs des services techniques.
- \* 042 : la somme correspond, pour une partie, à l'intégration comptable des travaux en régie de l'année passée. Cette somme apparaît également en dépenses d'investissement. Ce mécanisme permet de récupérer la TVA sur ces travaux en régie. La seconde partie correspond à la moins-value des tracteurs cédés et à la reprise comptable de la subvention reçue concernant les vidéoprojecteurs de l'école primaire.

# Dépenses d'investissement

Chapitre budgétaire	BP 2021	DM 2021	Total BP	Réalisé	Disponible
20 - Immobilisations incorporelles	86 277,14 €	- 42 500,00 €	43 777,14 €	7 319,62 €	36 457,52 €
204 - Subventions d'équipement versées	79 707,14 €	- €	79 707,14 €	11 853,50 €	67 853,64 €
21 - Immobilisations corporelles	718 072,87 €	395 500,00 €	1 113 572,87 €	568 575,39 €	544 997,48 €
23 - Immobilisation en cours	129 767,44 €	- 7 000,00 €	122 767,44 €	18 108,00 €	104 659,44 €
16 - Emprunt en euros	286 050,46 €	- €	286 050,46 €	286 050,46 €	- €
040 - Opérations d'ordre entre sections	68 223,31 €	31 141,18 €	99 364,49 €	99 363,99 €	0,50 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 368 098,36 €</b>	<b>377 141,18 €</b>	<b>1 745 239,54 €</b>	<b>991 270,96 €</b>	<b>753 968,58 €</b>



# Dépenses d'investissement 2021

## Observations par chapitres

- 20: frais d'étude pour l'aire de camping-car, division de propriétés, diagnostique performance énergétique de l'école primaire, plan topographique du restaurant scolaire, réaménagement rue Edmond Signoret...
- 204: éclairage public : éclairage de la voie verte.
- 21: Achat terrain « fabrique à papier », mobiliers urbains, travaux d'aménagement City Stade et parc de la passerelle, amélioration des bâtiments, défense incendie, vidéoprotection, matériels informatiques, achat de mobiliers (logement Espace culturel, écoles, médiathèque et restaurant scolaire), travaux de concessions...
- 23: Travaux feux tricolores et création îlot directionnel rue Jean Rostand.
- 16: ce chapitre correspond au remboursement du capital de l'emprunt.
- 040: Intégration comptable des travaux en régie dans les comptes définitifs d'investissement, moins-value des tracteurs cédés et reprise de la subvention reçue pour les vidéoprojecteurs de l'école primaire.

**Montant des restes à réaliser à reporter en 2022 : 389 715,93€**

# Recettes d'investissement

Chapitre budgétaire	BP 2021	DM 2021	Total BP	Réalisé	Disponible
13 - subventions d'investissement	22 380,00 €	177 032,00 €	199 412,00 €	39 650,50 €	159 761,50 €
10 - Dotations, fonds, réserves et divers	946 015,05 €	6 500,00 €	952 515,05 €	953 805,12 €	- 1 290,07 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	445 212,76 €	162 468,00 €	607 680,76 €	- €	607 680,76 €
024 - Produits de cessions	- €	- 6 300,00 €	- 6 300,00 €	- €	- 6 300,00 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	194 543,01 €	37 441,18 €	231 984,19 €	231 983,74 €	0,45 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 608 150,82 €</b>	<b>377 141,18 €</b>	<b>1 985 292,00 €</b>	<b>1 225 439,36 €</b>	<b>759 852,64 €</b>

# Recettes d'investissement 2021

## Observations par chapitres

- \* 13: Ce chapitre correspond au versement de 30% de la subvention relative au soutien de la cantine scolaire pour 3 667,50€, de la subvention de la mise aux normes du réseau de points d'eau incendie pour 22 380€ et de l'amende de police pour 13 603€.
- \* 10: Ce chapitre regroupe le FCTVA pour un montant de 238 918€ et la taxe d'aménagement pour 7 790,07€.
- \* 1068: il s'agit d'une partie des excédents de fonctionnement recouvrant le déficit d'investissement constaté au compte administratif 2020.
- \* 021: ce chapitre correspond à une prévision comptable pour l'équilibre du budget. Cette somme est en majeure partie reprise dans le compte 1068 au BP de l'année suivante en fonction des résultats du compte administratif 2021.
- \* 024: Ce chapitre correspond aux écritures de cession concernant les 2 tracteurs du service technique.
- \* 040: ce chapitre regroupe les amortissements comptables en lien avec le chapitre 042 (dépenses de fonctionnement). On y trouve aussi l'écriture de sortie des biens concernant les tracteurs cédés.

**Montant des restes à percevoir à reporter en 2022 : 84 186,50€**

**(Subvention DSIL rénovation énergétique école primaire pour 75 629€ et subvention relative au soutien cantine scolaire pour 8 557,50)**

# Recettes fiscales 2021

	Taux communaux	Produits	% sur le total des recettes fiscales	% sur les RFF
<b>Type d'imposition</b>				
Taxe d'habitation	20,70	45 956,00 €	3,11%	1,38%
Taxe foncière (bâti) *	59,33	1 407 996,00 €	95,23%	42,31%
Taxe foncière (non bâti)	84,11	24 631,00 €	1,67%	0,74%
<b>Total</b>		<b>1 478 583,00 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>44,44%</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement hors opérations exceptionnelles (RRF)</b>		3 327 457,51 €		
<b>Recettes fiscales sur le total des recettes réelles de fonctionnement</b>				44,44%

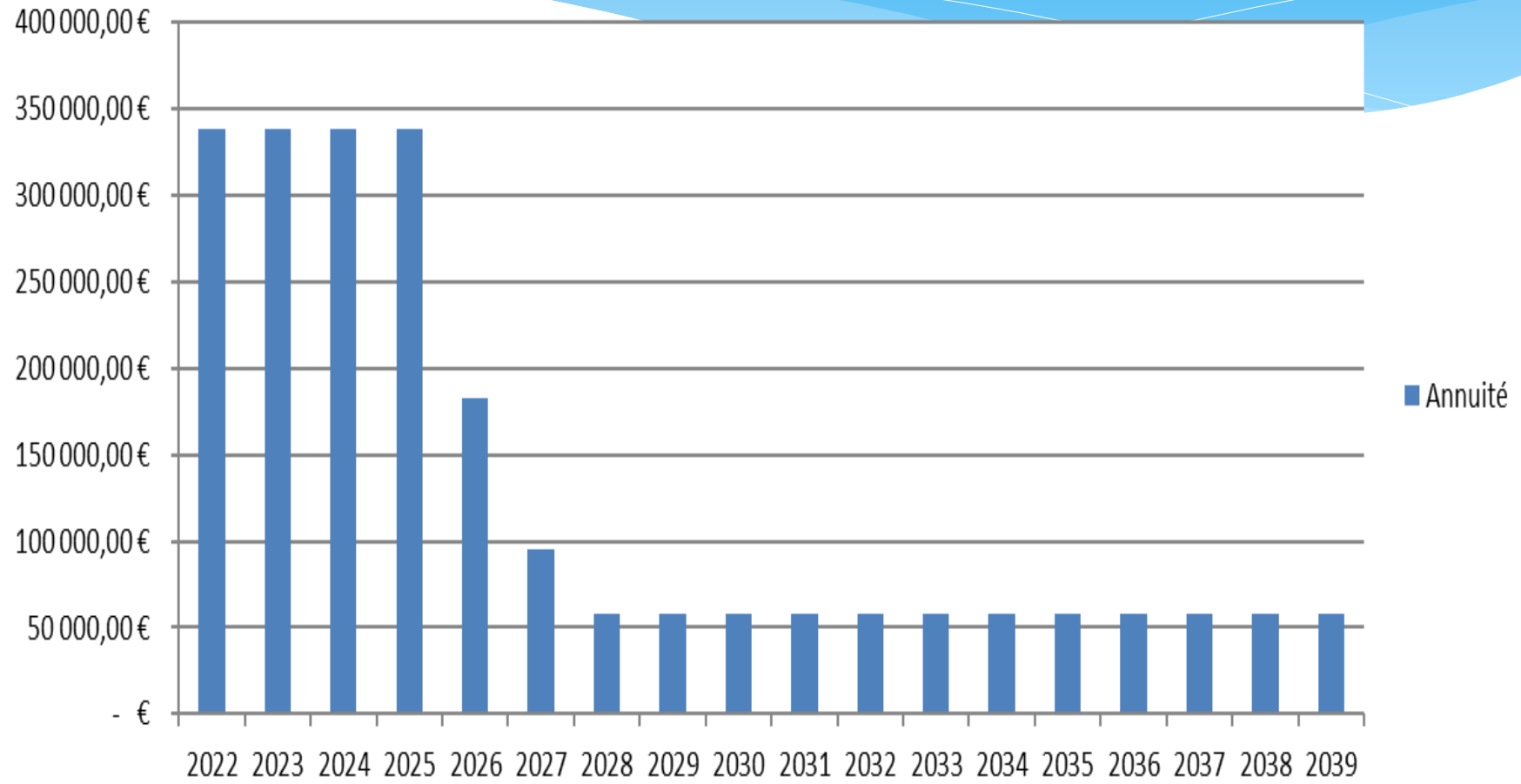
\*NB: + transfert de la part départementale de la TF sur les propriétés bâties afin de compenser la suppression de la TH

## 2) Etat de la dette communale

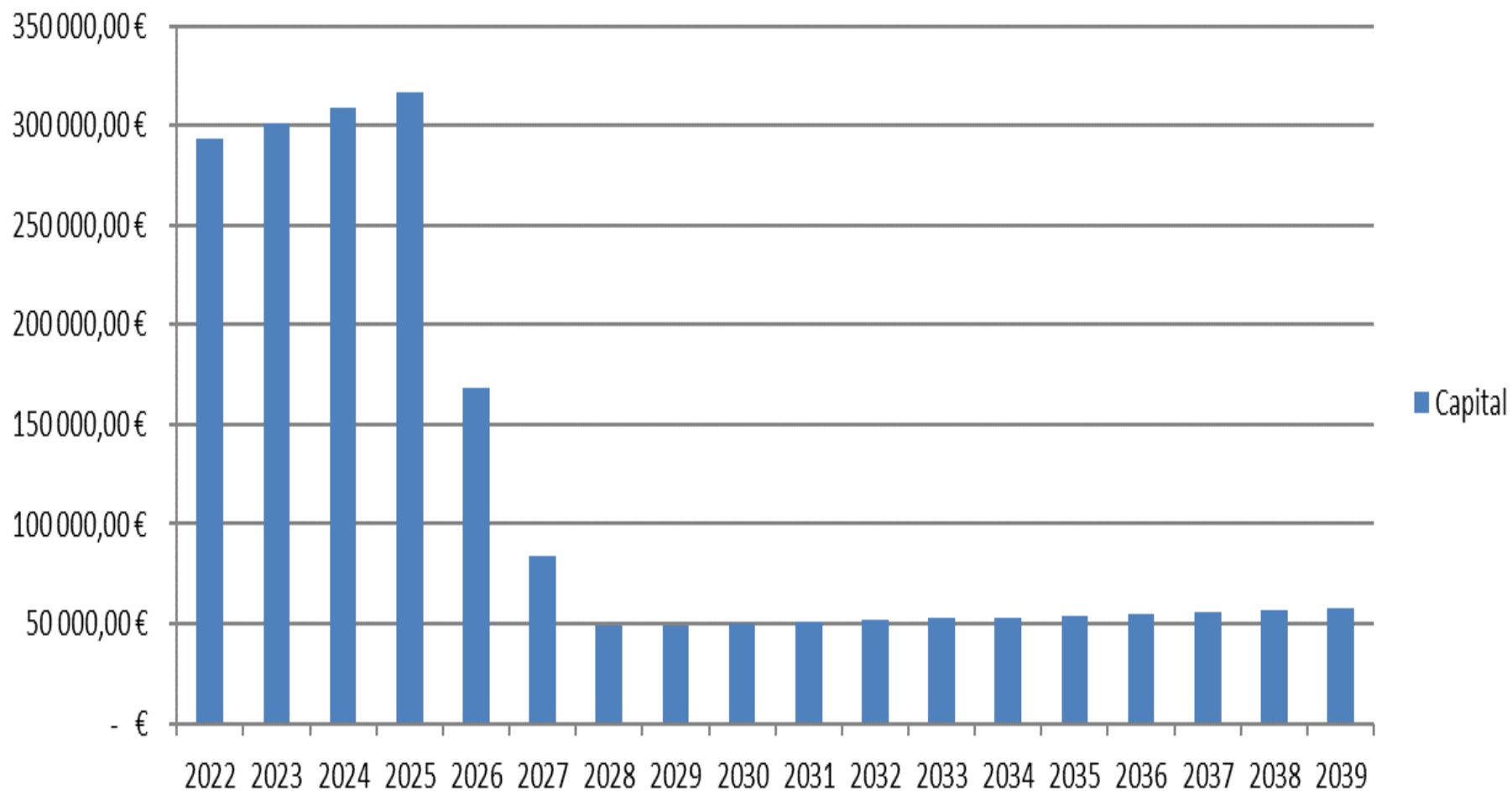
# Récapitulatif de la dette communale

Année	Intérêts	Capital	Annuité	Capital restant dû au 31/12/N
2021				2 108 442,21 €
2022	44 951,10 €	293 451,22 €	338 402,32 €	1 814 990,99 €
2023	37 348,06 €	301 054,26 €	338 402,32 €	1 513 936,73 €
2024	29 536,88 €	308 865,44 €	338 402,32 €	1 205 071,29 €
2025	21 511,59 €	316 890,82 €	338 402,41 €	888 180,47 €
2026	14 451,66 €	167 863,99 €	182 315,65 €	720 316,48 €
2027	11 428,03 €	84 309,51 €	95 737,54 €	636 006,97 €
2028	9 730,91 €	48 687,22 €	58 418,13 €	587 319,75 €
2029	8 985,99 €	49 432,14 €	58 418,13 €	537 887,61 €
2030	8 229,68 €	50 188,45 €	58 418,13 €	487 699,16 €
2031	7 461,80 €	50 956,33 €	58 418,13 €	436 742,83 €
2032	6 682,17 €	51 735,96 €	58 418,13 €	385 006,87 €
2033	5 890,61 €	52 527,52 €	58 418,13 €	332 479,35 €
2034	5 086,93 €	53 331,20 €	58 418,13 €	279 148,15 €
2035	4 270,97 €	54 147,16 €	58 418,13 €	225 000,99 €
2036	3 442,52 €	54 975,61 €	58 418,13 €	170 025,38 €
2037	2 601,39 €	55 816,74 €	58 418,13 €	114 208,64 €
2038	1 747,39 €	56 670,74 €	58 418,13 €	57 537,90 €
2039	880,33 €	57 537,90 €	58 418,23 €	- 0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>224 238,01 €</b>	<b>2 108 442,21 €</b>	<b>2 332 680,22 €</b>	

# Evolution de l'annuité de la dette

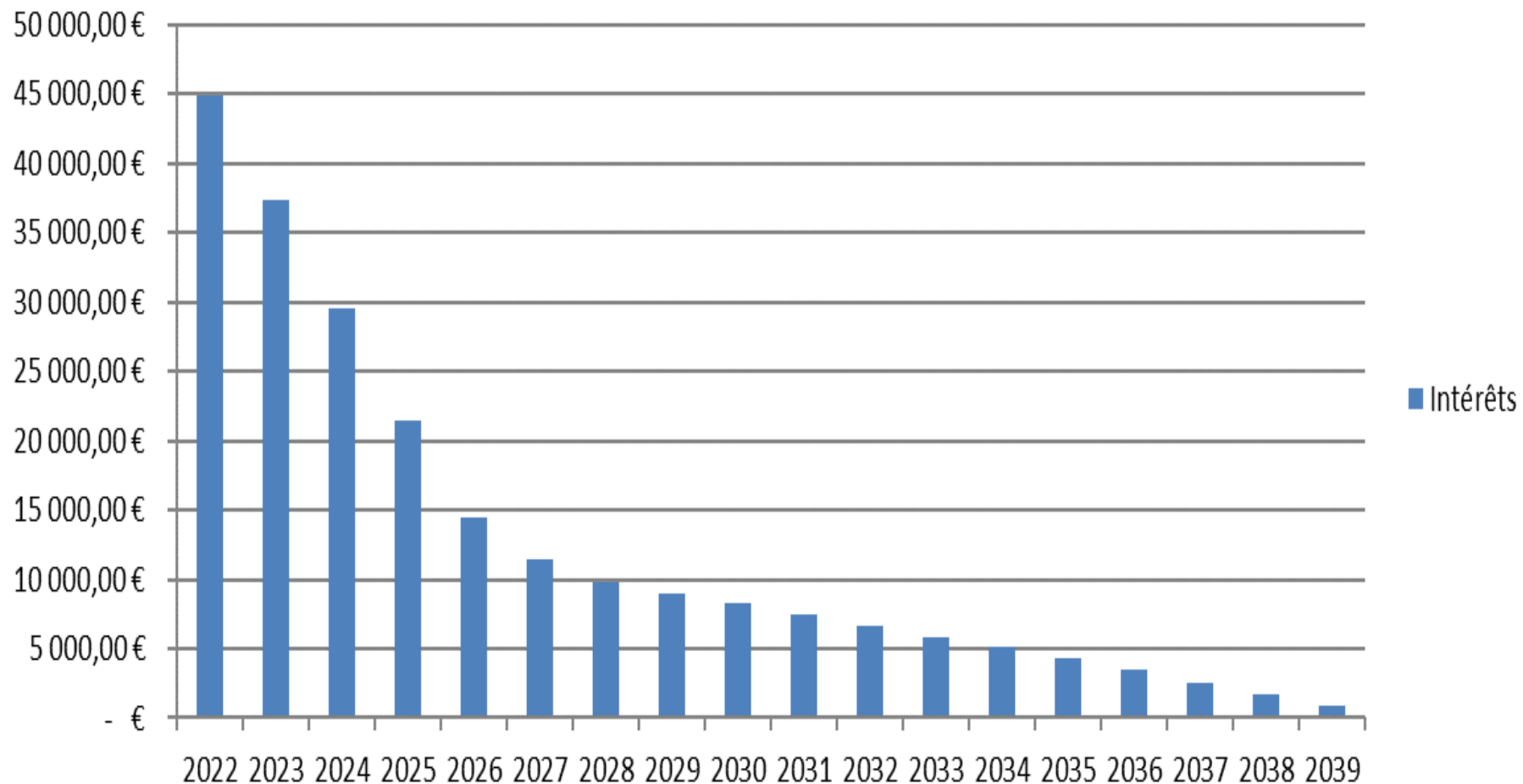


## Evolution du capital de la dette





# Evolution des intérêts d'emprunts



# Focus sur deux ratios financiers

## 1) Rigidité des charges structurelles pour 2022

C'est le rapport entre les charges de personnel + endettement de l'année divisé par les recettes réelles de fonctionnement =  $(1\,522\,958 + 338\,402) / 3\,343\,292$

**Soit : 0,56 (ratio similaire à l'année précédente)**

Le seuil d'alerte se déclenche si ce ratio est supérieur à 1,8 pour les communes dont la population est comprise entre 2000 et 5000 habitants.

# Focus sur deux ratios financiers

## 2) Capacité de désendettement

La Commune poursuit son désendettement ce qui permet de disposer d'une bonne capacité d'emprunt pour réaliser les futurs programmes de voiries et projets structurants malgré une légère dégradation du ratio de désendettement compte tenu de l'augmentation des charges de fonctionnement.

C'est le rapport entre l'endettement global de la Commune et les excédents de fonctionnement de l'année (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement)

$$2\,108\,442,21\text{€} / (3\,343\,292 - 2\,950\,521)\text{€} = \text{Soit: } 5,37 \text{ années}$$

moins de 8 ans : zone verte ; entre 8 et 11 ans : zone médiane ; entre 11 et 15 ans : zone orange ; plus de 15 ans : zone rouge;

# 3) Prospective financière

# Prospective financière

- \* Pour la période 2022 – 2026 l'excédent de fonctionnement prévisionnel est en légère baisse ( environ 450 000 €), en raison de l'augmentation des prix de l'énergie et des charges de personnels. Une réflexion est peut être à engager sur l'éclairage public ( extinction, baisse d'intensité généralisée... )
- \* Les investissements réalisés en 2020 permettent de dégager des recettes de FCTVA à hauteur de 60 000 € afin d'autofinancer les travaux à venir.
- \* Toutefois la structure de la dette permet toujours d'envisager de nouveaux emprunts pour financer les travaux qui ne seraient pas éligibles aux subventions sans impacter significativement le budget communal et sans nécessité d'augmenter les taux d'impositions.
- \* Les projets d'Eco Quartier et de Maison de Santé Pluridisciplinaire vont nécessiter la réalisation d'emprunts en 2022.

# Projets Maison de Santé Pluridisciplinaire et Eco-quartier

Simulation d'emprunts

- ❖ 1 400 000€ Maison de Santé Pluridisciplinaire
- ❖ 600 000€ Eco quartier

# Simulation emprunt : 2 000 000€ sur 20 ans à 1%

## Tableau d'amortissement

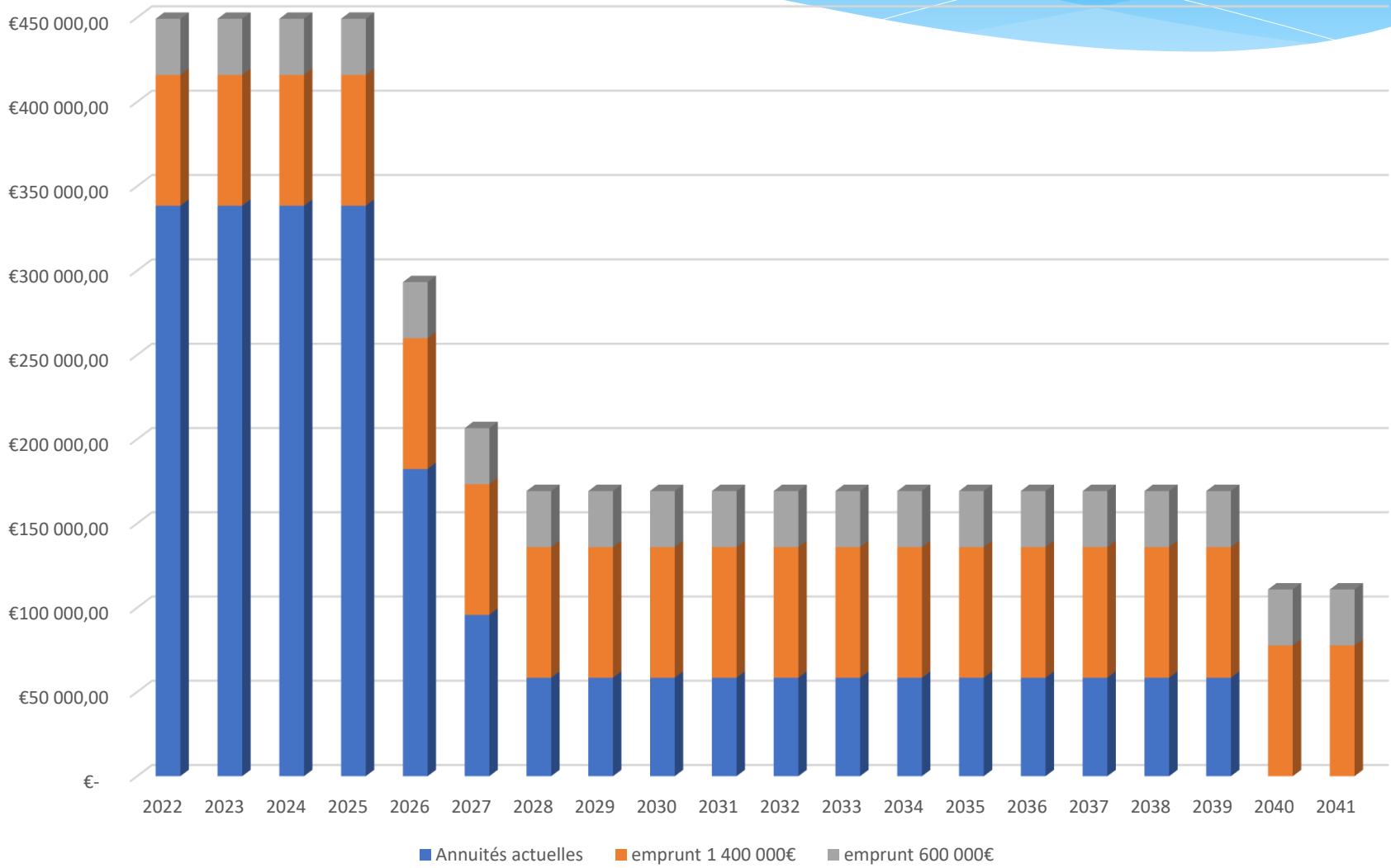
Date	Capital restant dû	Amortissement	Taux	Intérêts dûs	Annuité	Réalisé	Frais et Commissions	TVA	Montant budgétaire	A mandater
01/12/2022	2 000 000.00 €	90 830.63 €	1,00%	20 000.00 €	110 830.63 €	Non	0.00 €	0.00 €	0.00 €	Oui
01/12/2023	1 909 169.37 €	91 738.94 €	1,00%	19 091.69 €	110 830.63 €	Non	0.00 €	0.00 €	0.00 €	Oui
01/12/2024	1 817 430.43 €	92 656.33 €	1,00%	18 174.30 €	110 830.63 €	Non	0.00 €	0.00 €	0.00 €	Oui
01/12/2025	1 724 774.10 €	93 582.89 €	1,00%	17 247.74 €	110 830.63 €	Non	0.00 €	0.00 €	0.00 €	Oui
01/12/2026	1 631 191.21 €	94 518.72 €	1,00%	16 311.91 €	110 830.63 €	Non	0.00 €	0.00 €	0.00 €	Oui
01/12/2027	1 538 672.49 €	95 463.91 €	1,00%	15 366.72 €	110 830.63 €	Non	0.00 €	0.00 €	0.00 €	Oui
01/12/2028	1 441 208.58 €	96 418.54 €	1,00%	14 412.09 €	110 830.63 €	Non	0.00 €	0.00 €	0.00 €	Oui
01/12/2029	1 344 790.04 €	97 382.73 €	1,00%	13 447.90 €	110 830.63 €	Non	0.00 €	0.00 €	0.00 €	Oui
01/12/2030	1 247 407.31 €	98 356.56 €	1,00%	12 474.07 €	110 830.63 €	Non	0.00 €	0.00 €	0.00 €	Oui
01/12/2031	1 149 050.75 €	99 340.12 €	1,00%	11 490.51 €	110 830.63 €	Non	0.00 €	0.00 €	0.00 €	Oui
01/12/2032	1 049 710.63 €	100 333.52 €	1,00%	10 497.11 €	110 830.63 €	Non	0.00 €	0.00 €	0.00 €	Oui
01/12/2033	949 377.11 €	101 336.86 €	1,00%	9 493.77 €	110 830.63 €	Non	0.00 €	0.00 €	0.00 €	Oui
01/12/2034	848 040.25 €	102 350.23 €	1,00%	8 480.40 €	110 830.63 €	Non	0.00 €	0.00 €	0.00 €	Oui
01/12/2035	745 690.02 €	103 373.73 €	1,00%	7 456.90 €	110 830.63 €	Non	0.00 €	0.00 €	0.00 €	Oui
01/12/2036	642 316.29 €	104 407.47 €	1,00%	6 423.16 €	110 830.63 €	Non	0.00 €	0.00 €	0.00 €	Oui
01/12/2037	537 908.82 €	105 451.54 €	1,00%	5 379.09 €	110 830.63 €	Non	0.00 €	0.00 €	0.00 €	Oui
01/12/2038	432 457.28 €	106 506.06 €	1,00%	4 324.57 €	110 830.63 €	Non	0.00 €	0.00 €	0.00 €	Oui
01/12/2039	325 951.22 €	107 571.12 €	1,00%	3 259.51 €	110 830.63 €	Non	0.00 €	0.00 €	0.00 €	Oui
01/12/2040	218 380.10 €	108 646.83 €	1,00%	2 183.80 €	110 830.63 €	Non	0.00 €	0.00 €	0.00 €	Oui
01/12/2041	109 733.27 €	109 733.27 €	1,00%	1 097.33 €	110 830.60 €	Non	0.00 €	0.00 €	0.00 €	Oui
		<b>2 000 000.00 €</b>		<b>216 612.57 €</b>	<b>2 216 612.57 €</b>		<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>		

## Récapitulatif de la dette communale avec emprunt de 2 000 000€

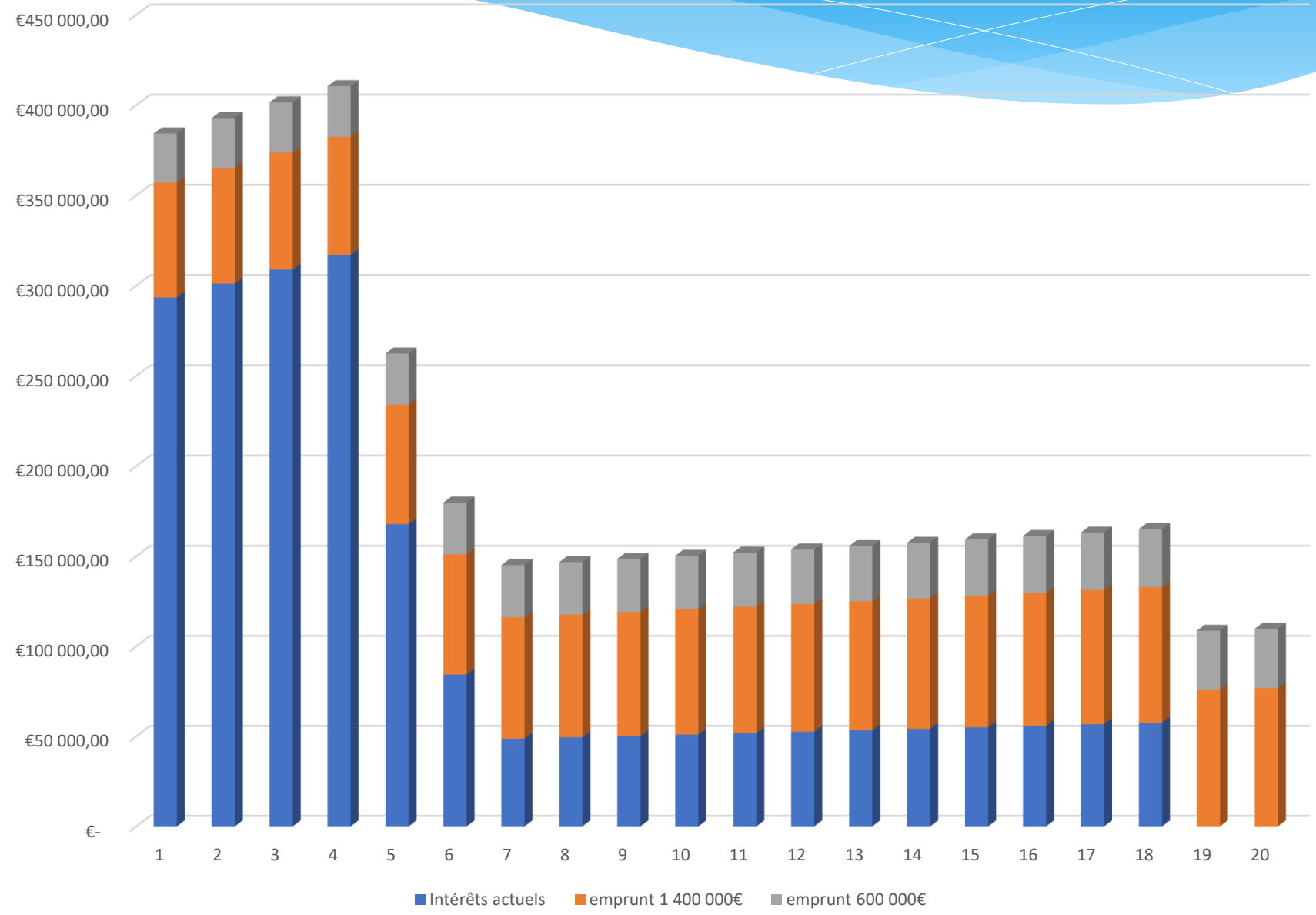
Année	Intérêts	Capital	Annuité	Capital restant dû au 31/12/N
2020				2 394 492,67 €
2021	52 351,86 €	286 050,46 €	338 402,32 €	4 108 442,21 €
2022	64 951,10 €	384 281,85 €	449 232,95 €	3 724 160,36 €
2023	56 439,76 €	392 793,19 €	449 232,95 €	3 331 367,17 €
2024	47 711,18 €	401 521,77 €	449 232,95 €	2 929 845,40 €
2025	38 759,33 €	410 473,71 €	449 233,04 €	2 519 371,69 €
2026	30 763,57 €	262 382,71 €	293 146,28 €	2 256 988,98 €
2027	26 794,76 €	179 773,41 €	206 568,17 €	2 077 215,57 €
2028	24 143,00 €	145 105,76 €	169 248,76 €	1 932 109,81 €
2029	22 433,89 €	146 814,87 €	169 248,76 €	1 785 294,94 €
2030	20 703,75 €	148 545,01 €	169 248,76 €	1 636 749,93 €
2031	18 952,31 €	150 296,45 €	169 248,76 €	1 486 453,48 €
2032	17 179,27 €	152 069,49 €	169 248,76 €	1 334 383,99 €
2033	15 384,38 €	153 864,38 €	169 248,76 €	1 180 519,61 €
2034	13 567,33 €	155 681,43 €	169 248,76 €	1 024 838,18 €
2035	11 727,87 €	157 520,89 €	169 248,76 €	867 317,29 €
2036	9 865,68 €	159 383,08 €	169 248,76 €	707 934,21 €
2037	7 980,48 €	161 268,28 €	169 248,76 €	546 665,93 €
2038	6 071,96 €	163 176,80 €	169 248,76 €	383 489,13 €
2039	4 139,84 €	165 109,02 €	169 248,86 €	218 380,11 €
2040	2 183,80 €	108 646,83 €	110 830,63 €	109 733,28 €
2041	1 097,33 €	109 733,28 €	110 830,61 €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>493 202,45 €</b>	<b>4 394 492,67 €</b>	<b>4 887 695,12 €</b>	



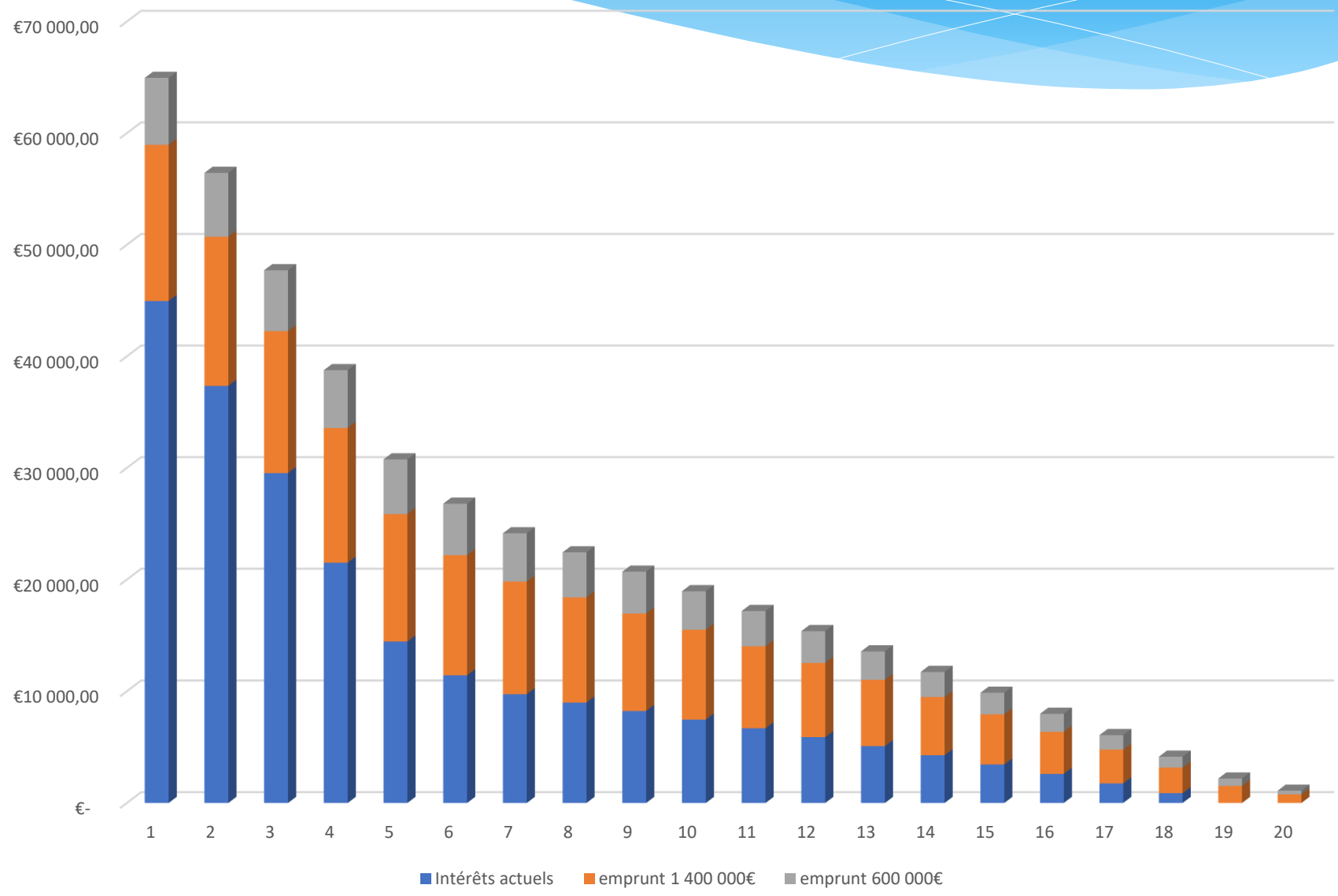
## Remboursement des annuités d'emprunts avec simulation



# Remboursement du capital d'emprunt avec simulation



# Remboursement des intérêts d'emprunts avec simulation



# Dispositions Loi de Finances 2022

- Revalorisation des bases de 3,4 %, soit environ 10 000€ de recettes supplémentaires pour la Commune.
- Maintien de l'enveloppe globale de la DGF ( = la dotation 2022 pour la Commune devrait être légèrement supérieure à celle de 2021)
- Dans le cadre de la réforme sur la fiscalité locale pour 2022, la Commune n'a plus de pouvoir sur le taux ou l'assiette de la Taxe d'Habitation.

# 4) Subventions et Contractualisations

# Subventions et Contractualisations

## Rénovation énergétique de l'école élémentaire

Projet 190 000 € / 76 000 € Etat – France relance / 76 000 € CD27 soit 80% de subventions obtenues

## Développement des circuits courts en restauration scolaire

Projet 12 225 € / 12 225 € Etat – plan de relance petite cantine soit 100 % de subventions obtenues

## Aménagements de sécurité rue Octave Lenoir – Tremblay

Projet 27 205 € / 13 602 € CD27 – amendes de police soit 50 % de subventions obtenues

## Eco Quartier ( phase 2)

Déficit prévisionnel d'opération 1 311 452 € / 351 284 € Etat – appel à projets recyclage foncier (obtenue) / 260 000 € région Normandie – contractualisation soit 46 % de subventions prévisionnelles.

## Maison de santé Pluridisciplinaire

Projet prévisionnel 2 300 000 € / 690 000 € Etat – DSIL / 450 000 € contrats régionaux / 100 000 € CD27 ( à renégocier) soit 53 % de subventions prévisionnelles

# Subventions et Contractualisations

## City Stade

Projet 60 809 € / 24 323 € Etat – DETR soit 40 % de subventions en cours d'instructions par le Préfet ( dossier déposé en 2021 – en cours d'instruction)

## Modernisation du camping municipal et création d'aires de service

Projet 95 000 € / 76 000 € Union Européenne – Fonds LEADER / soit 80 % de subventions prévisionnelles ( avis favorable du Comité de Programmation obtenu en 2021)

# Subventions et Contractualisations

## 2022 année charnière pour les contractualisations :

- \* Prolongation exceptionnelle des contrats de territoire régionaux et départementaux et négociation de clauses de revoyure pour tenir compte de l'évolution des projets.
- \* Construction des nouveaux contrats 2022 – 2026 avec reprise des projets non finalisés ou insertion des nouveaux en cohérence avec les orientations stratégiques des financeurs ( développement durable, transition énergétique, lutte contre la désertification médicale...) et inscrire les projets retenus dans le cadre de « Petite Ville de Demain ».



# 5) Focus Camping / Restaurant scolaire

# Camping

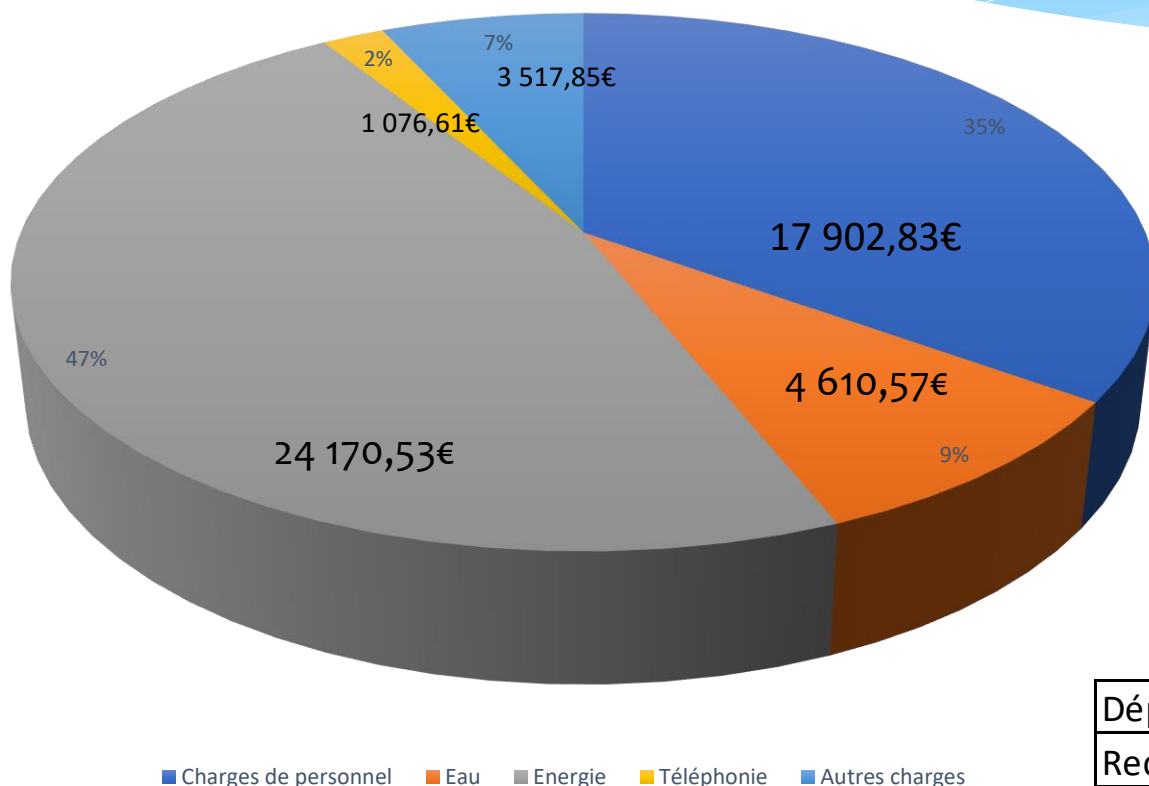
## **Section de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement du camping s'élèvent à 51 278,39€ comprenant des charges de personnel pour 17 902,83€ et des charges à caractère général pour 33 375,56€ (Eau, énergie, téléphonie, fournitures de petits équipements, divers...)

Les recettes du camping se sont nettement améliorées cette année puisque nous avons perçu 48 219,06€

Nous constatons donc un « presque » équilibre du budget sur la section de fonctionnement

# Camping – Détail des dépenses de fonctionnement



■ Charges de personnel ■ Eau ■ Energie ■ Téléphonie ■ Autres charges

## Fonctionnement Camping

Dépenses	51 278,39 €
Recettes	48 219,06 €
Excédent ou déficit	- <b>3 059,33 €</b>

# Restauration scolaire

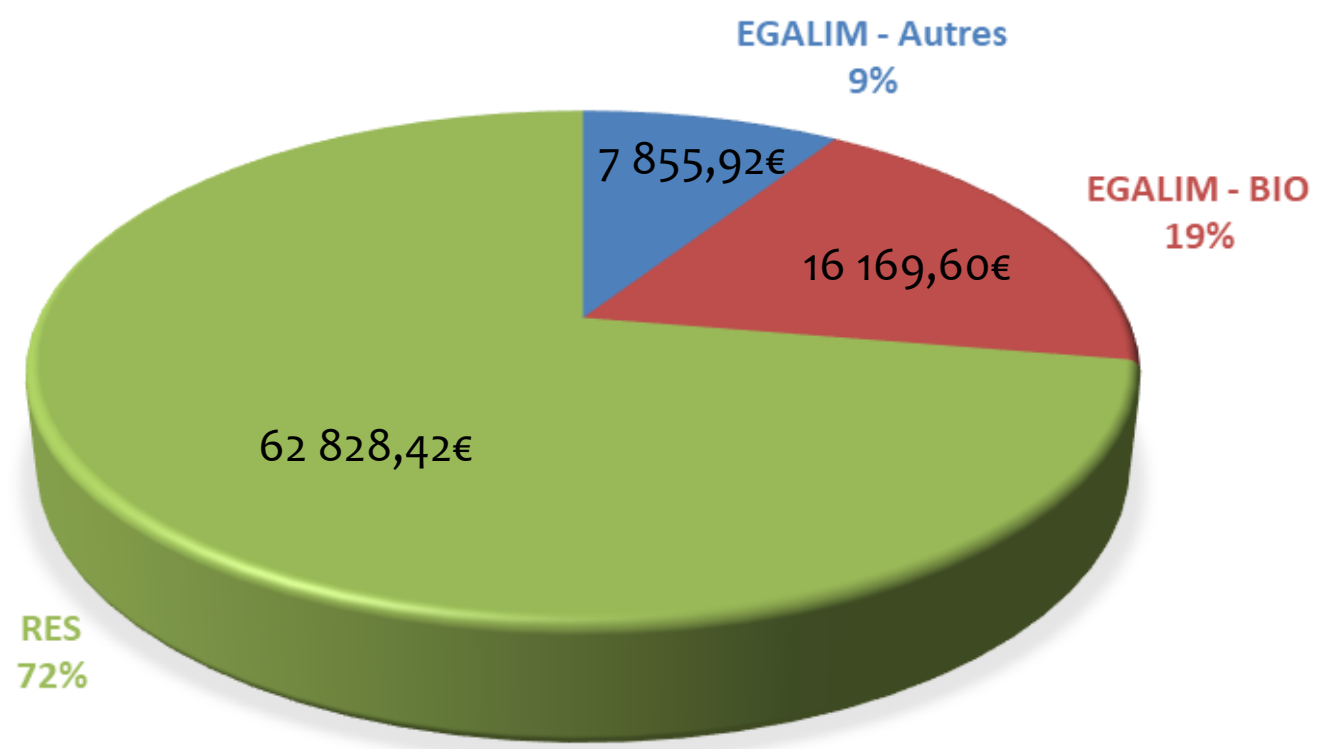
La loi EGALIM :

« loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible pour tous »

## Concrètement, qu'est-ce que cela implique?

- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, elle interdit certains ustensiles plastiques à usage unique comme les pailles, les assiettes par exemple.
- Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022, elle impose à la restauration collective publique de proposer **au moins 50% de produits durables et de qualité dont au moins 20% de produits bio**. Et lorsque l'on parle de produits durables et de qualité, il s'agit entre autres de produits bénéficiant:
  - De signes officiels de qualité comme les appellations d'origine protégée (AOP), le Label Rouge, l'indication géographique protégée (IGP) ou encore l'agriculture biologique
  - De mentions valorisantes (spécialité traditionnelle garantie, HVE, les produits fermiers...
  - Les produits issus de la pêche maritime bénéficiant de l'écolabel Pêche durable
- D'ici 2025, **les contenants plastiques de cuisson, réchauffe et service devront disparaître** de la restauration scolaire.

# RÉPARTITION DENRÉES ALIMENTAIRES RESTAURANT SCOLAIRE (EN %)



# Merci de votre attention